Tels MM. Mayeuvre, trésorier en 1768. Clavière l'aîné, en 1769-1779. Chirat, trésorier en 1780-1788.

A partir de 1768, où commence notre registre, les recettes annuelles comprennent :

- 1º Une rente sur la Ville.
- 2° Le produit des offrandes recueillies aux diverses assemblées.
  - 3° Le produit des quêtes générales.
- 4° Des legs, donations et fondations de toutes provenances.

En relevant ici ces libéralités, nous en indiquerons les auteurs tels qu'ils sont mentionnés sur le registre. Ce sera comme un hommage rendu à la mémoire de ces amis du pauvre.

Passons en revue le tableau des recettes.

L'œuvre jouit d'une rente annuelle, inscrite au budget de la Ville et comptée par le receveur municipal. Cette rente qui avait succédé à une subvention annuelle de 400 livres accordée par le Consulat en 1733(9), c'est-à-dire aux débuts mêmes de l'institution, s'élève à la somme de:

2.250 liv. (10), de 1768 à 1773 2.718 liv. 15 sous de 1774 à 1779 4.318 liv. 15 sous depuis 1780.

<sup>(9)</sup> Actes consulaires. BB. 297.

<sup>(10)</sup> L'ancienne livre valait o fr. 987 de notre monnaie actuelle. Elle comprenait 20 sous, chacun de 0 fr. 049; le sou se subdivisait lui-